

L'Atlas de la Biodiversité Communale de la CCRV

FICHES ACTION



Financé par

Projet financé par :



Projet élaboré par :



Fiche Action N°1	Préservation des milieux de pelouses sèches calcicoles
Habitats naturels cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Les pelouses des sols profonds riches en bases médio-européennes mésothermophiles, du <i>Mesobromenion erecti</i> comme à Mortefontaine, à Trèfle jaunâtre - Les pelouses des sols superficiels riches en bases médio-européennes, du <i>Teucro montani - Bromenion erecti</i> Observable notamment à Vivières, Coyolles ou encore Faverolles - Les pelouse marnicoles mésothermophiles, du <i>Tetragonoloba maritimi - Bromenion erecti</i> observable à Villers-Hélon et Pernant notamment - Les pelouses steppiques, neutroclines mésoxérophiles, calcaro-sabulicole, du <i>Koelerio macranthae - Phleion phleoidi</i> observable notamment à Pernant ou à Retheuill - Les pelouses basophiles mésoxérophiles médio-européennes des rebords de corniches et des pentes raides du <i>Seslerio caerulea - Mesobromenion erecti</i> observable à La Ferté Milon avec le Polypode du Calcaire
Principales espèces animales cibles	<p style="text-align: center;">Orthoptères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Decticelle bicoloré (<i>Bicolorana bicolor</i>) : NT - Gomphocère tacheté (<i>Myrmeleotettix maculatus</i>) : NT - Criquet noir-ébène (<i>Omocestus rufipes</i>) : NT <p style="text-align: center;">Lépidoptères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hespérie du Chiendent (<i>Thymelicus acteon</i>) : VU - Petite violette (<i>Boloria dia</i>) : LC - Zygène de la coronille (<i>Zygaena ephialtes</i>) : NT - Zygène transalpine (<i>Zygaena transalpina</i>) : DD <p style="text-align: center;">Reptiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>) : VU - Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>) : VU - Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>) : VU
Principales espèces végétales (plantes vasculaires et bryophytes) cibles	<p style="text-align: center;">Plantes vasculaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anémone pulsatille (<i>Anemone pulsatilla</i>) : NT / NE 3 - Armoise champêtre (<i>Artemisia campestris</i>) : NT / NE 2 - Epine vinette (<i>Berberis vulgaris</i>) : EN / NE 3 - Barbon pied-de-poule (<i>Bothriochloa ischaemum</i>) : PR / VU / NE 3 - Laïche des bruyères (<i>Carex ericetorum</i>) : VU / NE 4 - Laïche de Haller (<i>Carex halleriana</i> subsp. <i>halleriana</i>) : PR / CR / NE 4 - Fumana couché (<i>Fumana procumbens</i>) : PR / EN / NE 4 - Gentiane d'Allemagne (<i>Gentianella germanica</i>) : NT / NE 3 - Polypode du calcaire (<i>Gymnocarpium robertianum</i>) : EN / NE 4 - Ophrys verdissant (<i>Ophrys virescens</i>) : PR / VU / NE 3 - Orobanche sanglante (<i>Orobanche gracilis</i>) : VU / NE 3 - Silène à oreillettes (<i>Silene otites</i>) : VU / NE 4 - Trèfle jaunâtre (<i>Trifolium ochroleucon</i>) : VU / NE 3

	<p>- Véronique de Scheerer (<i>Veronica scheereri</i>) : NT / NE 3</p> <p>- Véronique à trois lobes (<i>Veronica triphyllos</i>) : VU / NE 3</p> <p>Lichens</p> <p>- <i>Cladonia symphicarpia</i> (Flörke) Fr., 1826 : R</p> <p>- <i>Placidium squamulosum</i> (Ach.) Breuss, 1996 : R</p>
Secteurs concernés	Environ 36 sites répartis en différents points du territoire.
Orientations	<p>1 : Garantir la préservation des sites</p> <p>2 : Mettre en place une gestion adaptée des zones à enjeux.</p>
Actions	<p>1a : Transmettre un porter à connaissance des enjeux aux propriétaires concernés.</p> <p>1b : Mettre en place en concertation avec les propriétaires des actions de maîtrise foncière ou d'usage pour garantir la préservation des zones à enjeux.</p> <p>1c : Assurer une veille foncière et un suivi dans le temps de l'évolution des sites.</p> <p>2a : Mettre en place en partenariat avec les propriétaires et acteurs concernés une gestion adaptée (lutte contre l'embroussaillage, le boisement, mise en place d'une gestion pastorale...)</p>
Actions déjà engagées	Préservation des pelouses des coteaux de Vivières et d'une partie des pelouses de Pernant au travers de conventions entre des propriétaires et le CEN Hauts de France et de l'acquisition d'une parcelle par le CEN sur Pernant.
Objectifs 2030	Assurer la préservation et la bonne gestion d'au moins 30% des surfaces ou des sites à plus forts enjeux à l'échelle du territoire.
Indicateurs de suivi de l'action	<p>Évolution des surfaces bénéficiant d'actions de préservation.</p> <p>Nombre de propriétaires engagés dans des démarches de préservation.</p>
Acteurs concernés	Propriétaires (communes, privé), exploitants agricoles, gestionnaire d'infrastructures linéaires, CCRV, gestionnaires d'espaces naturels, association de préservation de l'environnement...

Fiche Action N°2	Préservation des milieux boisés à enjeux
Habitats naturels cibles	<ul style="list-style-type: none"> - La forêt froide calcicole, de ravins et pentes nord, de l'<u><i>Ulmo glabrae - Fagetum sylvaticae</i></u> à Actée en épi et/ou à Cardamine pennée observable à Ressons-le-Long ou Longpont - La forêt mésohydrique basiphile, dans une ambiance très ombragée à atmosphère humide de forêts de ravins (creuses et cavées profondes), du <u><i>Phyllitido scolopendrii - Fraxinetum excelsioris</i></u> très bien représentée sur le territoire sur au moins 19 communes - La forêt thermo-calcicole du <u><i>Daphno laureolae - Fagetum sylvaticae</i></u> observable à Vassens, Longpont, Coeuvres-et-Valsery, Pernant ou encore Corcy - La forêt mésohydrique, neutrocline à basiphile, mésotrophile, des plateaux calcaires, parfois des versants, du <u><i>Scillo bifoliae - Carpinetum betuli</i></u> observable à Coeuvres-et-Valsery - La forêt mésohydrique, acidiline, oligomésotrophile à mésotrophile, développée sur plateau, en plaine ou sur versant du <u><i>Lonicero periclymeni - Fagetum sylvaticae</i></u> et la forêt mésohydrique climacique, acidiphile, oligomésotrophile, sur argiles à silex des buttes relictuelles du Tertiaire ou en haut de versants et plateau de l' <u><i>Ilici aquifolii - Fagetum sylvaticae</i></u> observables en forêt de Retz dans les endroits les plus préservés - La forêt hygrophile acide, sur les argiles et marnes vertes de la route du faite, en raison des sables et grès de Fontainebleau acides à leur contact, du <u><i>Blechno spicant - Betuletum pubescentis</i></u> observable à Haramont - Les forêts caducifoliées riveraines des cours d'eau petits à moyens de l'<u><i>Alnenion glutinoso - incanae</i></u> à Grande prêle ou à Aconit du Portugal (observable à La Ferté-Milon, Largny-sur-Automne, Troësnes et sans doute Silly-la-Poterie) - L'ourlet vivace des lisières eutrophes engorgées en surface, de l'<u><i>Impatienti noli-tangere - Stachyion sylvaticae</i></u> à Prêle des bois de Villers-Cotterêts - L'ourlet mésohydrique des lisières et layons forestiers sur substrat profond et en climat atlantique plutôt chaud, du <u><i>Potentillo sterilis - Conopodietum majoris</i></u> - Le fourré mésohydrique oligomésotrophile à mésotrophile, sur substrats calcaires en climat subatlantique, du <u><i>Ligustro vulgaris - Prunetum spinosae</i></u> à Epine-vinette de Villers-Hélon
Principales espèces animales cibles	<p>Avifaune</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Autour des palombes (Accipiter gentilis)</i> : VU - <i>Bécasse des bois (Scolopax rusticola)</i> : NT - <i>Bondrée apivore (Pernis apivorus)</i> : NT - <i>Gobemouche noir (Ficedula hypoleuca)</i> : VU - <i>Mésange boréale (Poecile montanus)</i> : LC - <i>Pouillot siffleur (Phylloscopus sibilatrix)</i> : VU - <i>Rougequeue à front blanc (Phoenicurus phoenicurus)</i> : NT - <i>Torcol fourmilier (Jynx torquilla)</i> : EN

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Tourterelle des bois (Streptopelia turtur)</i> : LC - <i>Pic épeichette (Dendrocopos minor)</i> : LC - <i>Pic mar (Dendrocopos medius)</i> : LC - <i>Pic noir (Dryocopus martius)</i> : NT <p>Lépidoptères</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Grand mars changeant (Apatura iris)</i> : NT - <i>Petit Mars changeant (Apatura ilia)</i> : NT <p>Chiroptères</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus)</i> : EN - <i>Murin de Bechstein (Myotis bechsteinii)</i> : VU - <i>Murin d'Alcathoe (Myotis alcathoe)</i> : DD - <i>Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)</i> : VU - <i>Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)</i> : NT - <i>Noctule commune (Nyctalus noctula)</i> : VU - <i>Noctule de Leisler (Nyctalus leisleri)</i> : NT - <i>Oreillard roux (Plecotus auritus)</i> : NT <p>Mammifères terrestres</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Martre des pins (Martes martes)</i> : NT - <i>Muscardin (Muscardinus avellanarius)</i> : NT - <i>Putois d'Europe (Mustela putorius)</i> : LC - <i>Chat forestier (Felis silvestris)</i> : EN <p>Amphibiens</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Salamandre tachetée (Salamandra salamandra)</i> : NT
<p>Principales espèces végétales (plantes vasculaires et bryophytes) cibles</p>	<p>Plantes vasculaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actée en épi (<i>Actaea spicata</i>) : EN / NE 4 - Cardamine pennée (<i>Cardamine heptaphylla</i>) : PR / VU / NE 4 - Prêle des bois (<i>Equisetum sylvaticum</i>) : PR / VU / NE 3 - Polypode du Chêne (<i>Gymnocarpium dryopteris</i>) : PR / EN / NE 4 - Orge des bois (<i>Hordelymus europaeus</i>) : VU / NE 3 - Millepertuis androsème (<i>Hypericum androsaemum</i>) : EN / NE 3 - Mouron nain (<i>Lysimachia minima</i>) : NT / NE 3 - Osmonde royale (<i>Osmunda regalis</i>) : PR / VU / NE 3 - Anthocère papilleuse (<i>Anthoceros punctatus</i>) : R / NE5 - Blépharostome capillaire (<i>Blepharostoma trichophyllum</i>) : NT / NE 3 <p>Bryophytes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dicrane vert (<i>Dicranum viride</i>) : PN / NT / NE 5 - Cordelette molle (<i>Heterocladium flaccidum</i>) : VU / NE 4 - Anomodon atténué (<i>Pseudanomodon attenuatus</i>) : VU / NE 4 - Ptilidie merveilleuse (<i>Ptilidium pulcherrimum</i>) : VU / NE 3

	<p>- Longbec de Ténériffe (<i>Rhynchostegiella teneriffae</i>) : NT / NE3</p> <p>- Fougerolle de Wissgril (<i>Taxiphyllum wissgrillii</i>) : LC / NE3</p>
Principales espèces de lichens cibles	<p>- <i>Gyalecta carneola</i> (Ach.) Hellb., 1896 : RR</p> <p>- <i>Pyrenula nitida</i> : RR?</p>
Secteurs concernés	Environ 75 sites répartis en différents points du territoire.
Orientations	<p>1 : Garantir la préservation des sites.</p> <p>2 : Mettre en place une gestion adaptée des zones à enjeux.</p>
Actions	<p>1a : Transmettre un porter à connaissance des enjeux aux propriétaires concernés.</p> <p>1b : Mettre en place en concertation avec les propriétaires des actions de maîtrise foncière ou d'usage pour garantir la préservation des zones à enjeux.</p> <p>1c : Assurer une veille foncière et un suivi dans le temps de l'évolution des sites.</p> <p>2a : Mettre en place en partenariat avec les propriétaires et acteurs concernés une gestion adaptée.</p>
Actions déjà engagées	<p>Définition d'une réserve biologique intégrale, repérages d'îlots de vieux bois, repérages d'arbres biotopes.</p> <p>Une collaboration CBN / ONF existe pour la conservation du Polypode du Chêne en Forêt de Retz.</p>
Objectifs 2030	<p>Éviter, réduire ou compenser la fragmentation des habitats (parcelles forestières déboisées avant régénération, RN2, corridors inter-forestiers, défrichement de parcelles privées).</p> <p>Renforcer la trame de vieux bois en îlots ou disséminés.</p> <p>Faire le bilan des îlots d'avenir, avec recherche et développement.</p> <p>Assurer la bonne gestion d'au moins 50% des surfaces concernées.</p>
Indicateurs de suivi de l'action	<p>Nombre de porters à connaissance transmis.</p> <p>Nombre de concertations mises en place.</p> <p>Évolution des surfaces bénéficiant d'actions de préservation.</p> <p>Nombre de propriétaires et acteurs engagés dans des démarches de préservation.</p>
Acteurs concernés	Propriétaires (communes, privés), exploitants, gestionnaires d'infrastructures linéaires, CCRV, gestionnaires d'espaces naturels, associations de préservation de l'environnement...

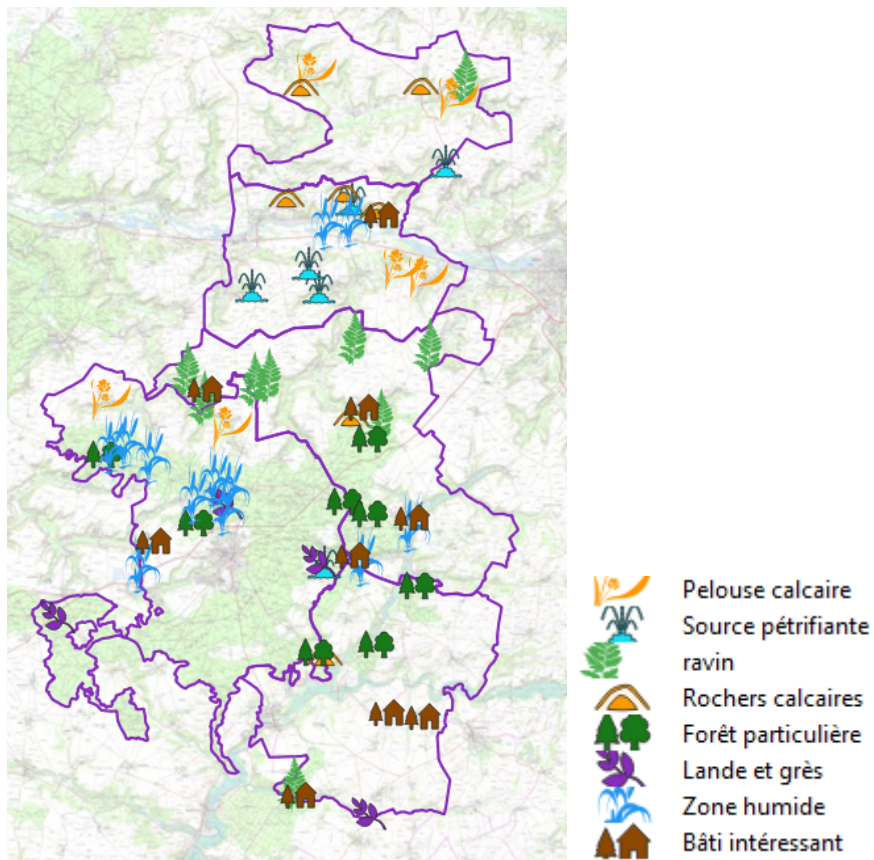
Fiche Action N°3	Préservation des marais, étangs et tourbières
Habitats naturels cibles	<p>- La forêt hygrophile acide, sur les argiles et marnes vertes de la route du faite, en raison des sables et grès de Fontainebleau acides à leur contact, du <u><i>Blechno spicant - Betuletum pubescentis</i></u> observable à Haramont</p> <p>- Les forêts caducifoliées riveraines des cours d'eau petits à moyens de l'<u><i>Alnenion glutinoso - incanae</i></u> à Grande prêle ou à Aconit du Portugal (observable à La Ferté-Milon, Largny-sur-Automne, Troësnes et sans doute Silly-la-Poterie)</p>
Principales espèces animales cibles	<p>Avifaune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>) : EN - Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>) : VU - Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>) : VU - Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) : VU - Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>) : VU - Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>) : NT - Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>) : DD - Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>) : LC - Hironnelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>) : LC - Mouette rieuse (<i>Chroicocephalus ridibundus</i>) : LC <p>Odonates</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhinia pectoralis</i>) : CR - Leucorrhine à large queue (<i>Leucorrhinia caudalis</i>) : EN - Epithèque bimaculée (<i>Epithea bimaculata</i>) : EN - Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) : VU - Gomphe à forceps (<i>Onychogomphus forcipatus</i>) : VU - Gomphe vulgaire (<i>Gomphus vulgatissimus</i>) : NT - Cordulégastré annelé (<i>Cordulegaster boltonii</i>) : LC - Caloptéryx vierge (<i>Calopteryx virgo</i>) : LC - Cordulie bronzée (<i>Cordulia aenea</i>) : LC - Grande Aeshne (<i>Aeshna grandis</i>) : LC - Orthétrum brun (<i>Orthetrum brunneum</i>) : LC - Anax napolitain (<i>Anax parthenope</i>) : LC <p>Lépidoptères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petit Mars changeant (<i>Apatura ilia</i>) : NT <p>Orthoptères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Criquet ensanglanté (<i>Stethophyma grossum</i>) : NT - Courtilière commune (<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>) : VU <p>Amphibiens</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>) : VU - Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>) : NT - Triton ponctué (<i>Lissotriton vulgaris</i>) : NT - Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>) : LC <p>Mammifères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>) : EN <p>Poissons</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brochet (<i>Esox lucius</i>): VU - Anguille européenne (<i>Anguilla anguilla</i>) : CR
Principales espèces végétales (plantes vasculaires et bryophytes) cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Aconit du Portugal (<i>Aconitum napellus</i> subsp. <i>lusitanicum</i>) : PR / VU / NE 4 - Epipactis des marais (<i>Epipactis palustris</i>) : NT / NE2 - Pesse d'eau (<i>Hippuris vulgaris</i>) : NT / NE 3 - Osmonde royale (<i>Osmunda regalis</i>) : PR / VU / NE 3 - Pâturin des marais (<i>Poa palustris</i>) : PR / DD / NE 3 - Potamot coloré (<i>Potamogeton coloratus</i>) : PR / NE 3 - Cratoneuron variable (<i>Palustriella commutata</i>) : LC / NE 3 - Longbec de Ténériffe (<i>Rhynchostegiella teneriffae</i>) : NT / NE3
Secteurs concernés	Environ 25 sites répartis en différents points du territoire.
Orientations	<p>1 : Garantir la préservation des sites</p> <p>2 : Mettre en place une gestion adaptée des zones à enjeux.</p>
Actions	<p>1a : Transmettre un porter à connaissance des enjeux aux propriétaires concernés.</p> <p>1b : Mettre en place en concertation avec les propriétaires des actions de maîtrise foncière ou d'usage pour garantir la préservation des zones à enjeux.</p> <p>1c : Assurer une veille foncière et un suivi dans le temps de l'évolution des sites.</p> <p>2a : Mettre en place en partenariat avec les propriétaire et acteurs concernés une gestion adaptée (lutte contre l'embroussaillage, le boisement, mise en place d'une gestion pastorale...)</p>
Actions déjà engagées	CF site CEN ou autre actions
Objectifs 2030	<p>Assurer la préservation et la bonne gestion d'au moins 50% des surfaces concernées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envisager une restauration de tourbières basses alcalines du <i>Caricion davallianae</i>, anciennement présent sur le territoire, couplé à des potentialités pédologiques fonctionnelles. Par exemple le Conservatoire d'espaces naturel de HDF a réalisé des carottages sur les communaux de Troësne et a trouvé 3m de tourbe brune fibrique comportant des restes de mousses brunes typiques des tourbières alcalines (<i>Scorpidium</i> sp.)
Indicateurs de suivi de l'action	Evolution des surfaces bénéficiant d'actions de préservation.

	Nombre de propriétaires engagés dans des démarches de préservation.
Acteurs concernés	Propriétaires (communes, privé), exploitants agricoles, gestionnaire d'infrastructures linéaires, CCRV, gestionnaires d'espaces naturels, association de préservation de l'environnement...

Fiche Action N°4	Préservation des zones de sources et travertins
Habitats naturels cibles	<ul style="list-style-type: none"> - La végétation hydrophile, basophile, oligomésotrophile, des suintements et sources incrustantes à tufs et travertins de <i>'Eucladietum verticillati</i> - La végétation hydrophile, basiphile, oligomésotrophile, sur substrat rocheux ou caillouteux des zones de sources aux eaux très chargées en carbonates de calcium, du <i>Cratoneuretum commutati</i> - La végétation hydrophile paucispécifique basiphile, oligomésotrophile à mésotrophile, de zones de sources, de suintements et de rus en tête de bassin sur substrat rocheux ou caillouteux du <i>Cratoneuro filicini - Cardaminetum amarae</i> - La végétation des rochers et talus terreux élaboussés régulièrement par des eaux riches en carbonates de calcium du <i>Pellio - Conocephaletum conici</i> <p>Ces végétations sont observables notamment à Fontenoy, Montigny-Lengrain, Coeuvres-et-Valsery, Longpont, Tartiers, Saint-Bandry, Ressons-le-Long ou encore Louâtre</p>
Principales espèces animales cibles	<p>Odonates :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) : VU</i> - <i>Orthétrum brun (Orthetrum brunneum) : LC</i>
Principales espèces végétales (plantes vasculaires et bryophytes) cibles	- Cratoneuron variable (<i>Palustriella commutata</i>) : LC / NE 3
Secteurs concernés	Environ 6 sites répartis en différents points du territoire. Voir la carte des sources et travertins annexée à la fiche.
Orientations	<p>1 : Garantir la préservation des sites</p> <p>2 : Mettre en place une gestion adaptée des zones à enjeux.</p>
Actions	<p>1a : Transmettre un porter à connaissance des enjeux aux propriétaires concernés.</p> <p>1b : Mettre en place en concertation avec les propriétaires des actions de maîtrise foncière ou d'usage pour garantir la préservation des zones à enjeux.</p> <p>1c : Assurer une veille foncière et un suivi dans le temps de l'évolution des sites.</p> <p>2a : Mettre en place en partenariat avec les propriétaire et acteurs concernés une gestion adaptée (lutte contre l'embroussaillage, le boisement, mise en place d'une gestion pastorale...)</p>
Actions déjà engagées	<ul style="list-style-type: none"> - A Montigny-Lengrain, une convention de gestion a été passée entre le propriétaire et le CEN HdF, incluant une mise en défends.

	<ul style="list-style-type: none"> - A Ressons-le-long, la commune a conscience de l'intérêt de la source et a posé une rubalise autour afin de la protéger des dégradations.
Objectifs 2030	Assurer la préservation et la bonne gestion d'au moins 50% des surfaces concernées.
Indicateurs de suivi de l'action	Evolution des surfaces bénéficiant d'actions de préservation. Nombre de propriétaires engagés dans des démarches de préservation.
Acteurs concernés	Propriétaires (communes, privé), exploitants agricoles, gestionnaire d'infrastructures linéaires, CCRV, gestionnaires d'espaces naturels, association de préservation de l'environnement...



Carte de répartition des principaux enjeux bryophytiques par grands types de biotopes (se référer aux sources pétrifiantes)

Fiche Action N°5	Préservation des cours d'eau à enjeux
Habitats naturels cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Ruisseaux de têtes de bassin versant dit "salmonicoles" avec une eau fraîche toute l'année, une oxygénation importante et la présence d'espèces indicatrices comme la <u>Truite fario</u> et le <u>Chabot</u>, tels que le Ru de Fouquerolles ou de Saint-Pierre-Aigle - Ruisseaux et rivières intermédiaires, correspondant aux "zones à ombre et à barbeaux" selon Huet (1959), où l'on peut encore trouver quelques salmonidés mais où des cyprinidés comme le <u>Chevesne</u>, le <u>Gardon</u> mais aussi la <u>Loche franche</u> ou la <u>Lamproie de Planer</u> font leur apparition. Ce sont par exemple les Rus de Retz et d'Hozier. - Rivières et cours d'eaux dits "cyprinicoles", à écoulement plus lent et se réchauffant davantage en été. On y retrouve des espèces piscicoles limnophiles telles que la <u>Carpe</u> et la <u>Brème</u>, mais aussi des espèces piscivores comme le <u>Brochet</u>, la <u>Perche commune</u> ou le <u>Sandre</u>. C'est le cas de l'Aisne et de l'Ourcq par exemple.
Principales espèces animales cibles	<p>Poissons et crustacés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence de la <u>Truite fario</u> au stade adulte et juvénile, et de ses espèces d'accompagnement (<u>Chabot</u>, <u>Vairon</u>) permet de caractériser le caractère préservé des cours d'eau salmonicoles à enjeux. - La conservation des zones inondables et des bras morts fonctionnels autour des cours d'eau cyprinicoles peut être caractérisée par le recensement d'<u>alevins de Brochet</u>. - D'autres espèces sont la cible de suivis particuliers en raison de la diminution de leur population et/ou de leur statut d'espèces patrimoniales et peuvent être présentes dans les cours d'eau identifiés ici à enjeux. Ce sont par exemple l'<u>Écrevisse à pattes blanches</u>, la <u>Loche de rivière</u>, la <u>Bouvière</u> ou encore l'<u>Anguille européenne</u>. - Certaines espèces sont enfin à surveiller car elles ont été introduites et ont pour certaines le statut d'espèce exotique envahissante, telles que l'<u>Écrevisse signal</u>, la <u>Perche-soleil</u> ou le <u>Pseudorasbora</u>. <p>Odonates :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) : VU</i> - <i>Cordulégastré annelé (Cordulegaster boltonii) : LC</i> - <i>Caloptéryx vierge (Calopteryx virgo) : LC</i> - <i>Orthétrum brun (Orthetrum brunneum) : LC</i>
Principales espèces végétales cibles	Pas d'espèces végétales identifiées
Secteurs concernés	8 cours d'eau ont été identifiés pour une longueur totale de l'ordre de 55 km sur le territoire de la Communauté de

	Commune : l'Aisne, le Ru de Saint-Pierre-Aigle, le Ru de Retz, la Savière, le Ru du Moulin, le Ru d'Hozier, l'Ourcq, le Ru de Fouquerolles (Voir le tableau des cours d'eau à enjeux).
Orientations	1 : Entretien, voire restaurer, le bon état écologique de ces cours d'eau. 2 : Poursuivre et améliorer la connaissance biologique (poissons mais aussi écrevisses, invertébrés et mollusques aquatiques) de ces cours d'eau (lien avec la fiche Action N°15).
Actions	1a : Mettre en place un plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) sur les cours d'eau à l'échelle de la communauté de communes Retz en Valois (CCRV) qui dispose de la compétence GEMA prévue à l'article L 211-7 du code de l'environnement. 1b : Sensibiliser les propriétaires et les collectivités en diffusant un livret du riverain des bonnes pratiques. 2a : Mettre en place un réseau de suivi biologique à l'échelle de la CCRV afin de pouvoir disposer de chroniques de données permettant de connaître l'évolution de l'état écologique des masses d'eau de la CCRV; ce réseau devra intégrer les stations de suivi déjà existantes dans le cadre du rapportage de la Directive cadre européenne via l'Agence de l'Eau Seine Normandie
Actions déjà engagées	<i>1a : La CCRV adhère au Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable ainsi qu'au Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon qui disposent chacun d'un PPRE en cours de réalisation ou en cours de rédaction par l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (USAGMA)</i> <i>1b : L'USAGMA a déjà rédigé des livrets des bonnes pratiques disponibles aux liens ci-dessous, la CCRV doit jouer un rôle de diffusion de ces outils existants:</i> https://union-des-syndicats.fr/Public/Fichiers/Ressources/2500/Livret-Ourcq.pdf https://www.union-des-syndicats.fr/Public/Fichiers/Ressources/2934/Livret-Aisne-navigable.pdf
Objectifs 2030	Atteindre/ conserver le bon état écologique de $\frac{2}{3}$ des masses d'eau situées sur le périmètre de la CCRV (actuellement environ $\frac{1}{3}$ d'après l'état des lieux 2019).
Indicateurs de suivi de l'action	Nombre de masses d'eau en bon état écologique. Nombre de nouvelles espèces aquatiques (poissons et écrevisses) inventoriées à l'échelle de la CCRV.
Acteurs concernés	Propriétaires (communes, privé), CCRV, syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable, syndicat de bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon, Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques, Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, associations de préservation de l'environnement, Direction Départementale des Territoires, Office Français de la Biodiversité...

Fiche Action N°6	Préservation des landes et pelouses sableuses
Habitats naturels cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les sables et grès de Beauchamp, à Coyolles, s'exprime la végétation annuelle basse acidiphile médio-européenne, du <u><i>Thero-Airion</i></u> - En contact avec cette pelouse annuelle, s'exprime la lande subatlantique à continentale acido-neutrocline, du <u><i>Genistion tinctorio - germanicae</i></u> - Sur les sables et grès de Fontainebleau, sur l'allée royale de Villers-Cotterêts, s'exprime la pelouse mésohygrophile, acidiphile à acidicline, des chemins forestiers et landes sur sol oligomésotrophe, du <u><i>Nardo strictae - Juncetum squarrosi</i></u> - En contact avec cette même pelouse vivace, s'exprime l'ourlet mésohydrique des lisières et layons forestiers sur substrat profond et en climat atlantique plutôt chaud, du <u><i>Potentillo sterilis - Conopodietum majoris</i></u>
Principales espèces animales cibles	<p>Avifaune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>) : EN <p>Reptile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>) : VU
Principales espèces végétales (plantes vasculaires et bryophytes) cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Conopode dénudé (<i>Conopodium majus</i>) : NT / NE 2 - Pédiculaire des bois (<i>Pedicularis sylvatica</i>) : NT / NE 3 - Polygala à feuilles de serpolet (<i>Polygala serpyllifolia</i>) : NT / NE 2 - Orpin rougeâtre (<i>Sedum rubens</i>) : VU / NE 4 - Blépharostome capillaire (<i>Blepharostoma trichophyllum</i>) : NT / NE 3 - Lophozie atténuée (<i>Neoorthocaulis attenuatus</i>) : NT / NE 3
Principales espèces lichens cibles	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Hypocenomyce scalaris</i> : RR ? - <i>Lepraria caesioalba</i> : RR? - <i>Parmelia omphalodes</i> : RR?
Secteurs concernés	Environ 11 sites répartis en différents points du territoire.
Orientations	<p>1 : Garantir la préservation des sites</p> <p>2 : Mettre en place une gestion adaptée des zones à enjeux.</p>
Actions	<p>1a : Transmettre un porter à connaissance des enjeux aux propriétaires concernés.</p> <p>1b : Mettre en place en concertation avec les propriétaires des actions de maîtrise foncière ou d'usage pour garantir la préservation des zones à enjeux.</p> <p>1c : Assurer une veille foncière et un suivi dans le temps de l'évolution des sites.</p> <p>2a : Mettre en place en partenariat avec les propriétaire et acteurs concernés une gestion adaptée (lutte contre l'embroussaillage, le boisement, mise en place d'une gestion adaptée (fauche, pâturage)...))</p>
Actions déjà engagées	Restauration par l'ONF de milieux cibles dans le cadre des mesures compensatoires à la RN2 au sein du Bois du Tillet. Mise

	en place d'une gestion adaptée par l'ONF au sein de l'Allée Royale.
Objectifs 2030	Pérenniser les landes autour du carrefour des bruyères, au bois de Tillet et pérenniser la gestion adaptée engagée sur l'Allée Royale. Assurer la préservation et la bonne gestion d'au moins 30% des secteurs à plus forts enjeux.
Indicateurs de suivi de l'action	Évolution des surfaces bénéficiant d'actions de préservation. Nombre de propriétaires engagés dans des démarches de préservation.
Acteurs concernés	Compte-tenu de la présence de l'essentiel des landes à callune et des potentialités de restauration en forêt domaniale de Retz, l'ONF est un acteur particulièrement concerné. Ponctuellement des propriétaires privés et des exploitants agricoles sont concernés pour des secteurs de pelouses sableuses et grès au sud du territoire.

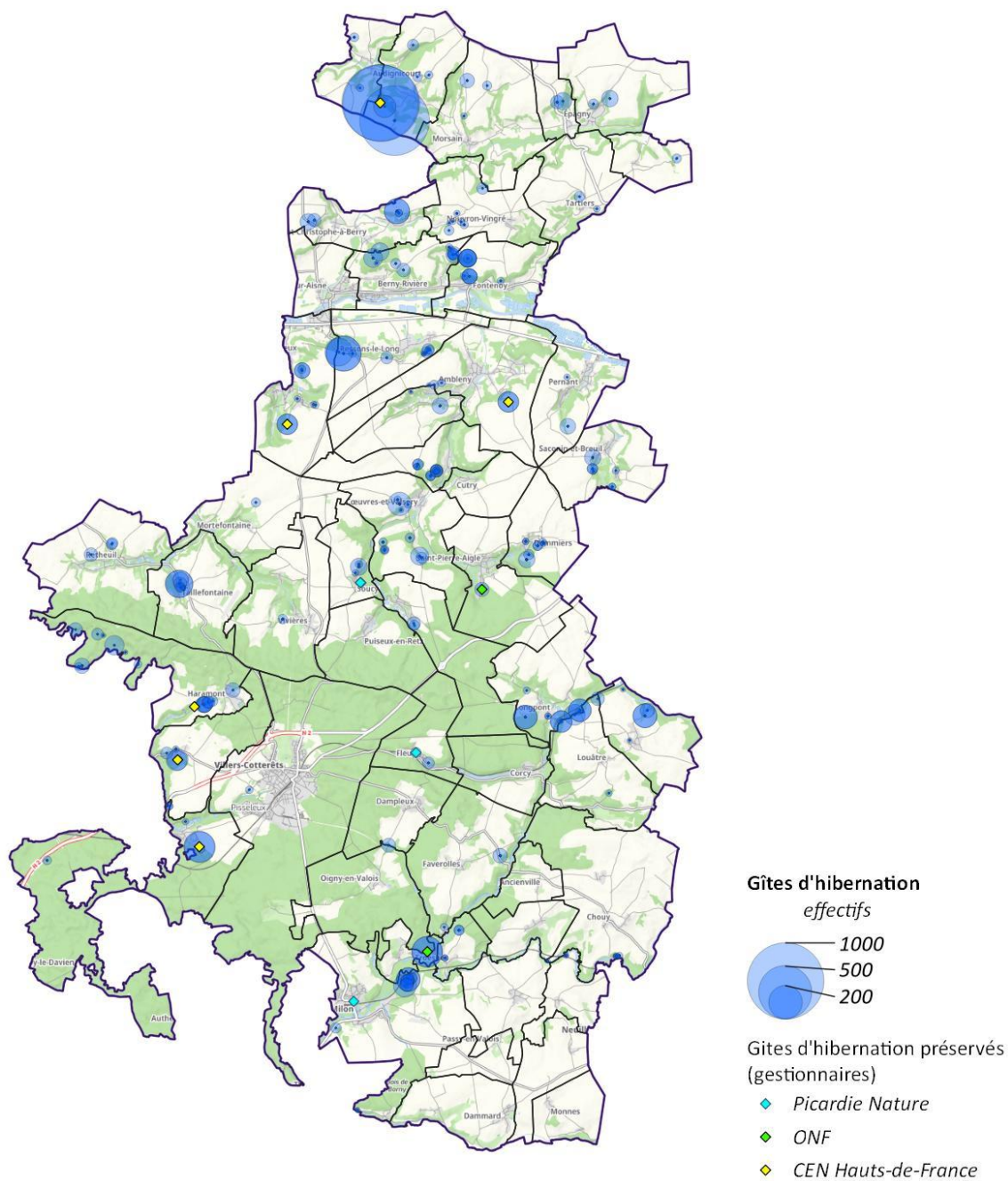
Fiche Action N°7	Préservation des milieux rupicoles à enjeux (corniches calcaires, blocs de grès, vieux murs...)
Habitats naturels cibles	<ul style="list-style-type: none"> - La pelouse basophile mésoxérophile médio-européennes des rebords de corniches et des pentes raides (<i>Seslerio caerulea</i> - <i>Mesobromenion erecti</i>). Elle est observable à la Ferté-Milon et Fleury - Les vieux murs colonisés par la classe des <i>Asplenietea trichomanis</i> à Ceterach, observable notamment à Ancienville
Principales espèces animales cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Lézard agile (<i>Lacerta agilis</i>) : VU - Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>) : VU - Mégère (<i>Lasiommata megera</i>) : NT - Tétrix des carrières (<i>Tetrix tenuicornis</i>) : NT - Tétrix des clairières (<i>Tetrix undulata</i>) : LC
Principales espèces végétales (plantes vasculaires et bryophytes) cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Cétérach (<i>Asplenium ceterach</i>) : VU / NE 2 - Polypode du calcaire (<i>Gymnocarpium robertianum</i>) : EN / NE 4 - Blépharostome capillaire (<i>Blepharostoma trichophyllum</i>) : NT / NE 3 - Cordelette molle (<i>Heterocladium flaccidum</i>) : VU / NE 4 - Lophozie atténuée (<i>Neoorthocaulis attenuatus</i>) : NT / NE 3 - Ptilidie merveilleuse (<i>Ptilidium pulcherrimum</i>) : VU / NE3 - Longbec de Ténériffe (<i>Rhynchostegiella teneriffae</i>) : NT / NE3 - Fougervelle de Wissgril (<i>Taxiphyllum wissgrillii</i>) : LC / NE3
Principales espèces lichens cibles	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Acarospora fuscata</i> : RR - <i>Cladonia digitata</i> : RR ? - <i>Fuscidea cyathoides</i> : RR - <i>Lepraria caesia</i> : RR - <i>Parmelia omphalodes</i> subsp. <i>omphalodes</i> : RR - <i>Pertusaria corallina</i> : RR
Secteurs concernés	Environ 19 sites répartis en différents points du territoire.
Orientations	<ol style="list-style-type: none"> 1 : Garantir la préservation des sites 2 : Mettre en place une gestion adaptée des zones à enjeux.
Actions	<p>1a : Transmettre un porter à connaissance des enjeux aux propriétaires concernés.</p> <p>1b : Mettre en place en concertation avec les propriétaires des actions de maîtrise foncière ou d'usage pour garantir la préservation des zones à enjeux.</p> <p>1c : Assurer une veille foncière et un suivi dans le temps de l'évolution des sites.</p> <p>2a : Mettre en place en partenariat avec les propriétaire et acteurs concernés une gestion adaptée (lutte contre l'embroussaillage, le boisement, mise en place d'une gestion pastorale...)</p>
Actions déjà engagées	Pas d'action à valoriser
Objectifs 2030	Assurer la préservation et la bonne gestion d'au moins 50% des surfaces concernées.

Indicateurs de suivi de l'action	Évolution des surfaces bénéficiant d'actions de préservation. Nombre de propriétaires engagés dans des démarches de préservation.
Acteurs concernés	Propriétaires (communes, privé), exploitants agricoles, gestionnaire d'infrastructures linéaires, CCRV, gestionnaires d'espaces naturels, association de préservation de l'environnement...

Fiche Action N°8	Préservation des sites souterrains pour les chauves-souris
Habitats cibles	<ul style="list-style-type: none"> - ancienne carrière d'exploitation de pierres calcaires - caves - piles creuses de ponts
Principales espèces animales cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Murin de bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>) - Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>) - Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) - Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) - Murin à moustaches/alcathe/brandt (<i>Myotis mystacinus / brandtii / alcathe</i>) - Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) - Oreillard sp (<i>Plecotus sp</i>) - Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) - Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)
Principales espèces végétales cibles	Pas d'espèces identifiées
Secteurs concernés	<p>Environ 400 sites d'hibernation dont près de 75 abritent plus de 50 chiroptères en différents points du territoire.</p> <p>Plusieurs de ces sites sont également utilisés en période estivale notamment les piles de ponts en forêt de Retz.</p> <p>Voir les cartes des sites d'hibernation annexées à la fiche.</p>
Orientations	<p>1 : Garantir la préservation des sites</p> <p>2 : Mettre en place une gestion adaptée des zones à enjeux.</p> <p>3 : sensibiliser les habitants du territoire à la préservation des chauves-souris</p>
Actions	<p>1a : Transmettre un porter à connaissance des enjeux aux propriétaires concernés.</p> <p>1b : Mettre en place en concertation avec les propriétaires des actions de maîtrise foncière ou d'usage pour garantir la préservation et la tranquillité des sites majeurs (aménagement adapté des entrées de sites souterrains...).</p> <p>1c : Assurer une veille foncière et un suivi dans le temps de l'évolution des sites.</p> <p>2a : Mettre en place en partenariat avec les propriétaire et acteurs concernés une gestion adaptée</p> <p>3a : réaliser des animations de découverte et de sensibilisation à la préservation des chiroptères</p> <p>3b : Informer les collectivités et les propriétaires de la réglementation autour des chiroptères et de leur gîte..</p>
Actions déjà engagées	<p>11 sites bénéficient de conventions et/ou d'aménagements favorables au chiroptères.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 sites labellisés refuges pour les chauves-souris - 2 sites gérés par l'ONF - 6 sites conventionnés par le CEN Hauts-de-France
Objectifs 2030	Assurer la préservation et la bonne gestion des sites majeurs à plus de 100 chiroptères en hibernation.

Indicateurs de suivi de l'action	<p>Nombre de sites préservés sur le territoire.</p> <p>Evolution des effectifs de chiroptères après aménagement</p> <p>Nombre de propriétaires engagés dans des démarches de préservation.</p>
Acteurs concernés	<p>Propriétaires (communes, privé), exploitants agricoles, gestionnaire d'infrastructures linéaires, CCRV, gestionnaires d'espaces naturels, association de préservation de l'environnement, association de préservation du patrimoine historique, association de spéléologie...</p>

ETAT DES LIEUX DES GITES D'HIBERNATION DE CHAUVES SOURIS SUR LA CCRV (période 2001-2022)



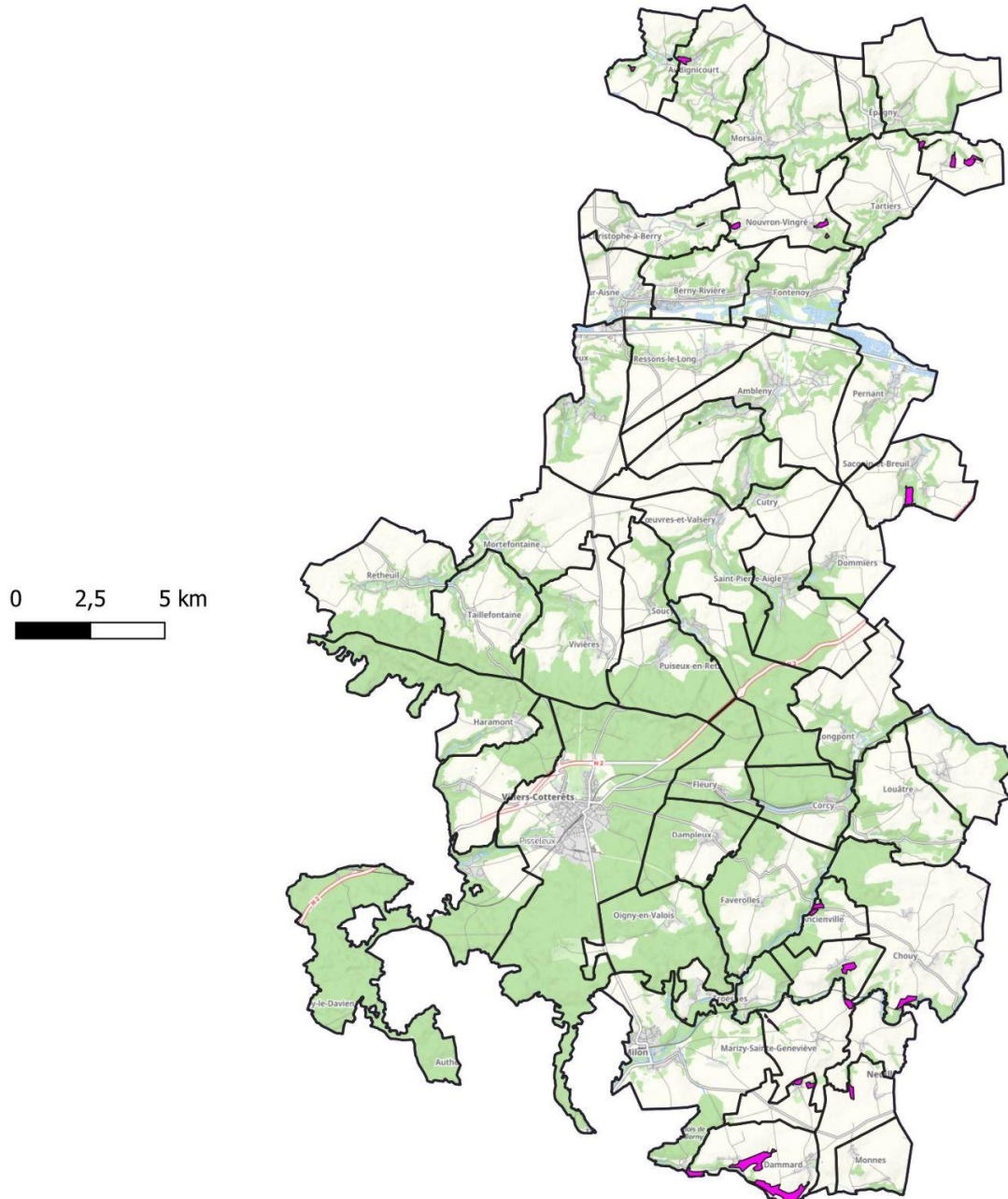
Février 2022

© les contributeurs d'OpenStreetMap

Fiche Action N°9	Préservation des prairies et friches à enjeux
Habitats naturels cibles	- Pas d'habitat phytosociologiques à enjeux identifiés
Principales espèces animales cibles	<p>Les prairies et les friches sont des milieux où nombre d'espèces faunistiques effectuent tout ou partie de leur cycle de vie et des milieux de transition indispensable au déplacement des espèces. Plusieurs espèces à enjeux sont associées à ce milieux et aux éléments structurants associés (mares prairiales, haies...)</p> <p>Avifaune <i>Moineau friquet</i> <i>Pie-grièche écorcheur</i> <i>Bruant jaune</i> <i>Linotte mélodieuse</i> <i>Pipit des arbres</i> <i>Tarier pâtre</i></p> <p>Mammifères <i>Muscardin</i> <i>Chat forestier</i> <i>Grand rhinolophe</i> <i>Grand murin</i> <i>Oreillard</i> <i>Petit rhinolophe</i> <i>Sérotine commune</i></p> <p>Amphibiens <i>Triton ponctué</i> <i>Rainette verte</i></p> <p>Orthoptères <i>Courtilière</i> <i>Criquet ensanglanté</i> <i>Criquet verte-échine</i> <i>Gomphocère roux</i> <i>Grillon champêtre</i></p> <p>Lépidoptères <i>Cuivré commun</i> <i>Cuivré des marais</i> <i>Argus frêle</i> <i>Bel argus</i> <i>Hespérie du Chiendent</i> <i>Petite Violette</i> <i>Argus bleu-nacré</i> <i>Céphale</i> <i>Petit Nacré</i> <i>Piérade de la Moutarde</i></p>

Principales espèces végétales cibles	- Pas d'espèce cible identifiée
Secteurs concernés	Environ 25 sites répartis en différents points du territoire. Le nombre de sites est fortement sous-estimé, le nombre de friches, de talus herbacés n'ayant pas été cartographiés. Voir la carte des prairies et friches à enjeux annexée à la fiche.
Orientations	1 : Garantir la préservation des sites 2 : Mettre en place une gestion adaptée des zones à enjeux. 3 : informer et sensibiliser les gestionnaires pour une gestion douce et adaptée des milieux de transition et des éléments structurants (friches, talus de bord de route, haies ,mares prairiales...).
Actions	1a : Transmettre un porter à connaissance des enjeux aux propriétaires concernés. 1b : Mettre en place en concertation avec les propriétaires des actions de maîtrise foncière ou d'usage pour garantir la préservation des zones à enjeux. 1c : Assurer une veille foncière et un suivi dans le temps de l'évolution des sites. 2a : Mettre en place en partenariat avec les propriétaire et acteurs concernés une gestion adaptée (lutte contre l'embroussaillage, le boisement, mise en place d'une gestion pastorale...) 3a : sensibiliser les gestionnaires (communes, services départementaux..) sur la gestion des friches en bords de route et des friches communales, favorable à la biodiversité. 3b : sensibiliser les acteurs du milieu agricole sur la gestion des milieux prairiaux, des mares prairiales et des haies, favorable à la biodiversité.
Actions déjà engagées	-
Objectifs 2030	Assurer la préservation et la bonne gestion d'au moins 50% des surfaces concernées.
Indicateurs de suivi de l'action	Évolution des surfaces bénéficiant d'actions de préservation. Nombre de propriétaires engagés dans des démarches de préservation. Nombre d'actions des sensibilisation menées
Acteurs concernés	Propriétaires (communes, privé), exploitants agricoles, gestionnaire d'infrastructures linéaires, CCRV, gestionnaires d'espaces naturels, association de préservation de l'environnement...

PRAIRIES ET FRICHES RECENSANT DES ESPECES A ENJEUX SUR LA CCRV



Février 2023

©les contributeurs d'OpenStreetMap

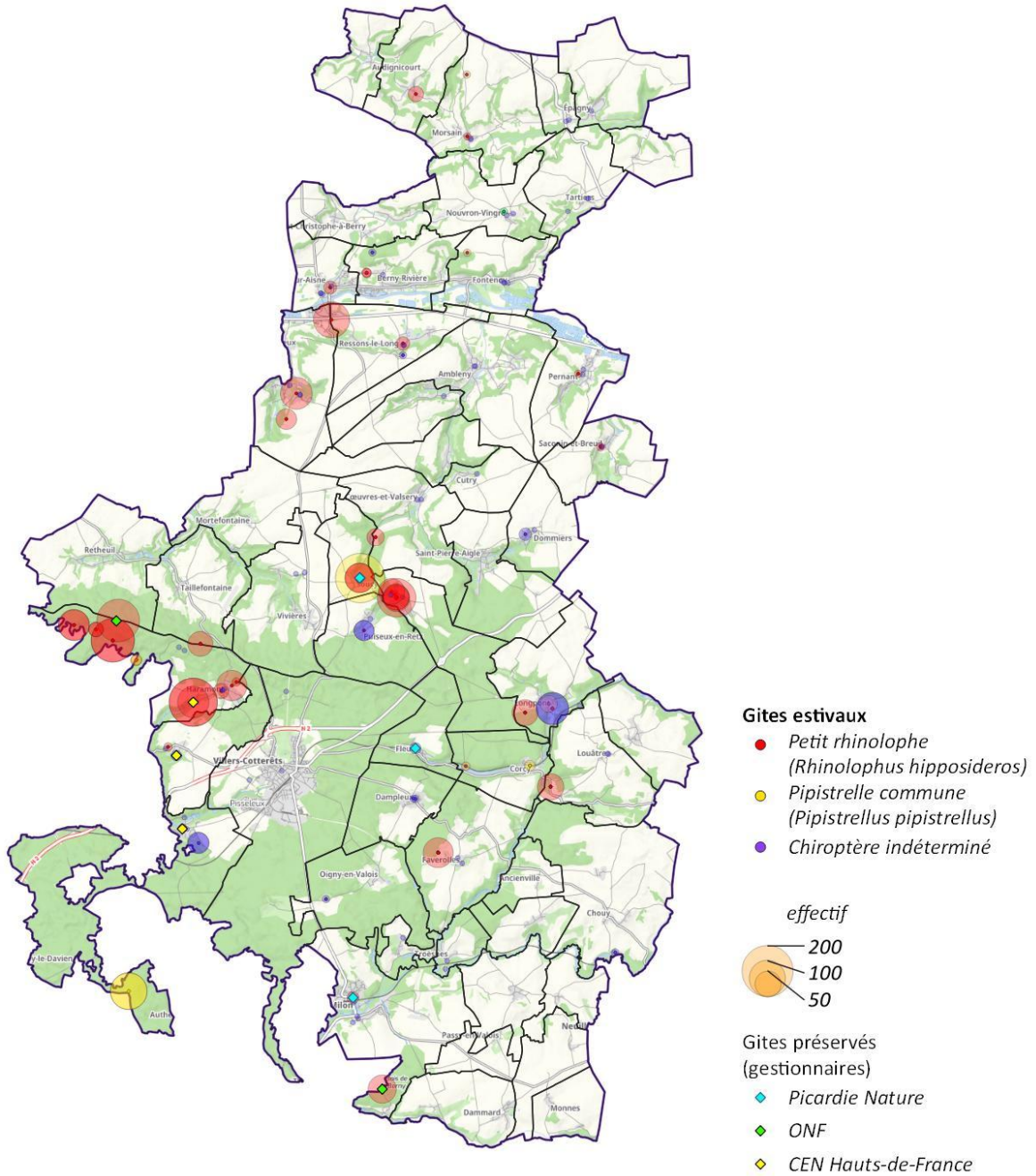
Fiche Action N°10	Prise en compte des enjeux de biodiversité dans les milieux cultivés
Habitats naturels cibles	<ul style="list-style-type: none"> - La végétations annuelle médio-européenne commensale des cultures sur sol calcaire du <i>Caucalidion lappulae</i>
Principales espèces animales cibles	<p>Les milieux cultivés sont des milieux ouverts utilisés comme habitats de reproduction pour nombre d'espèces d'oiseaux de milieux ouverts. Ces espèces nidifient au niveau des haies en milieu cultivé ou au cœur des parcelles.</p> <p>Avifaune à enjeu : <i>Moineau friquet</i> <i>Bruant jaune</i> <i>Bruant proyer</i> <i>Busard cendré</i> <i>Busard des roseaux</i> <i>Busard Saint-Martin</i></p>
Principales espèces végétales cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Souci des champs (<i>Calendula arvensis</i>) : EN / NE 3 - Miroir de Vénus (<i>Legousia speculum-veneris</i>) - Salicaire à feuilles d'hysope (<i>Lythrum hyssopifolia</i>) : VU / NE 3
Secteurs concernés	espaces cultivés du territoire de la CCRV (dont 3 sites concernés par des enjeux messicoles)
Orientations	<p>1 : Réaliser des actions de préservation de la faune des milieux cultivés en lien avec le monde agricole</p> <p>2 : Mettre en place une gestion adaptée des zones à enjeux.</p> <p>3 : Réaliser des actions de sensibilisation sur les bonnes pratiques pour la préservation de la biodiversité des milieux cultivés.</p>
Actions	<p>1a : Transmettre un porter à connaissance des enjeux aux propriétaires concernés.</p> <p>1b : Protéger les nichées d'oiseaux nichant au coeur des parcelles (busards, ...)</p> <p>1c : Protéger les nichées d'oiseaux nichant au niveau des haies en milieux cultivés</p> <p>1d : réaliser des aménagements pour améliorer l'accueil de la biodiversité des milieux cultivés (implantation de perchoirs à rapaces, pose de nichoirs à passereaux et à chouettes, création de mares, replantation de haies, aménagements du bâti en milieu agricole pour la faune...)</p> <p>2a : Mettre en place en partenariat avec les propriétaires et acteurs concernés pour une gestion adaptée (gestion des haies et friches,...)</p> <p>2b : Mettre en place des actions des mesures agro-environnementales en lien avec les agriculteurs, s'inscrivant</p>

	<p>dans les perspectives du plan régional d'action en faveur des messicoles.</p> <p>3a : intervenir lors d'événements publics sur les exploitation</p> <p>3b : Proposer des temps d'échanges sur les bonnes pratiques favorables à la biodiversité</p>
Actions déjà engagées	-
Objectifs 2030	Assurer la préservation et la bonne gestion d'au moins 50% des surfaces concernées.
Indicateurs de suivi de l'action	<p>Évolution des surfaces bénéficiant d'actions favorables à la biodiversité.</p> <p>Nombre de propriétaires engagés dans des démarches favorables.</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation</p>
Acteurs concernés	Propriétaires (communes, privé), exploitants agricoles, CCRV, gestionnaires d'espaces naturels, association de préservation de l'environnement...

Fiche Action N°11	Prise en compte des enjeux de biodiversité dans les milieux urbanisés
Habitats cibles	Les vieux murs, les cimetières. patrimoine bâti
Principales espèces animales cibles	De nombreuses espèces ont trouvé dans le patrimoine bâti des gîtes de substitution pour se réfugier ou se reproduire. Ces gîtes sont majeurs pour les espèces à enjeux qui en dépendent. Avifaune : <i>Hirondelle de fenêtre</i> <i>Hirondelle rustique</i> <i>Moineau domestique</i> <i>Martinet noir</i> <i>Chevêche d'Athéna</i> <i>Effraie de Clochers</i> Chiroptères <i>Grand Murin</i> <i>Petit rhinolophe</i> <i>Grand rhinolophe</i> <i>Sérotine commune</i>
Principales espèces végétales et licheniques cibles	Mousses et Hépatiques - Funaire en faisceaux (<i>Entosthodon fascicularis</i>) : DD (RR) / NE1 - Grimmie chevelue (<i>Grimmia crinita</i>) DD (R)/ NE 2 - Pixie de Vicence (<i>Leptobarbula berica</i>): DD (RR) : NE 2 Plantes vasculaires - Céterach (<i>Asplenium ceterach</i>) : LC / NE 2 Lichens - <i>Caloplaca chrysodeta</i> : NE (R?)
Secteurs concernés	espaces urbanisés et patrimoine bâti de la CCRV voir la carte des maternités de chauves-souris en bâti et la carte des colonies d'Hirondelle de fenêtre annexée à cette fiche
Orientations	1 : Réaliser des actions de préservation de la faune du bâti 2 : accompagner les collectivités et les gestionnaires du patrimoine bâti dans leur projet de travaux pour une meilleure prise en compte de la faune protégée. 3 : Réaliser des actions de sensibilisation pour améliorer la cohabitation avec la faune sauvage.

Actions	<p>1a : Transmettre un porter à connaissance des enjeux aux propriétaires concernés.</p> <p>1b : Mettre en place un partenariat avec les propriétaires et acteurs concernés pour meilleurs préservation des espèces dans le bâti</p> <p>2a : Rappeler la réglementation sur la préservation des gîtes des espèces protégées. accompagner les gestionnaires dans les démarches administratives dans le cadre de travaux</p> <p>2b : apporter des solutions techniques dans le cadre de projet de travaux sur le patrimoine bâti en prenant en compte les enjeux biodiversité</p> <p>3a : Conseiller et intervenir auprès des propriétaires abritant des espèces protégées</p> <p>3b : Proposer des sorties de découverte sur la faune du bâti</p>
Actions déjà engagées	<i>12 bâtiments conventionnés pour la conservation des chauves-souris (gestionnaires : ONF, CEN HDF, Picardie Nature)</i>
Objectifs 2030	Assurer la préservation et la bonne gestion d'au moins 50% des espaces concernées.
Indicateurs de suivi de l'action	<p>Nombre de propriétaires engagés dans des démarches favorables.</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation</p>
Acteurs concernés	Propriétaires (communes, privé), exploitants agricoles, CCRV, gestionnaires d'espaces naturels, association de préservation de l'environnement...

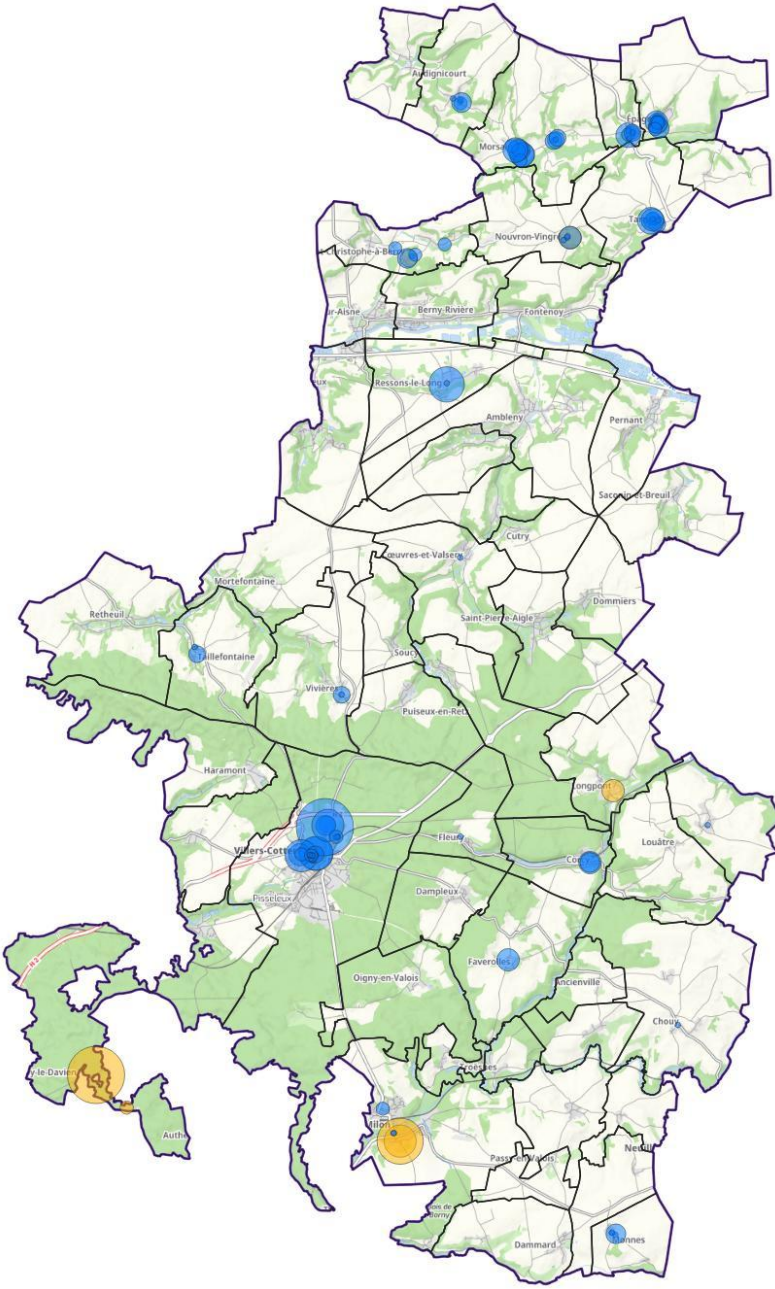
ETAT DES LIEUX DES GITES ESTIVAUX DE CHAUVES SOURIS SUR LA CCRV (période 2001-2022)



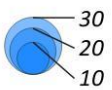
Février 2022

© les contributeurs d'OpenStreetMap

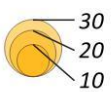
**ETAT DES LIEUX DES COLONIES D'HIRONDELLE DE FENÊTRE (*Delichon urbicum*)
SUR LA CCRV (période 2001-2022)**



**Colonies d'Hirondelle de fenêtre
(données 2021-2022)**
nombre de nids



**Colonies d'Hirondelle de fenêtre
(données antérieures à 2021)**
nombre de nids



Fiche Action N°12	Prise en compte des enjeux de biodiversité par les gestionnaires d'infrastructures
Habitats naturels cibles	<p>- Les pelouses basophiles mésoxérophiles médio-européennes des rebords de corniches et des pentes raides du <u><i>Seslerio caerulea</i></u> - <u><i>Mesobromenion erecti</i></u> observable à La Ferté Milon avec le Polypode du Calcaire et l'Epipactis brun-rouge</p> <p>- Le fourré mésohydrique oligomésotrophile à mésotrophile, sur substrats calcaires en climat subatlantique, du <u><i>Ligustro vulgaris</i></u> - <u><i>Prunetum spinosae</i></u> à Epine-vinette de Villers-Hélon</p> <p>- Les éboulis du <u><i>Galeopsio angustifoliae</i></u> - <u><i>Teucrietum botrydis</i></u></p>
Principales espèces animales cibles	<ul style="list-style-type: none"> ● Faune remarquable présente au niveau d'habitats pelousaires en bord de route <p>lépidoptères Argus frêle (<i>Cupido minimus</i>) Bel-Argus (<i>Lysandra bellargus</i>) Mégère (<i>Lasiommata megera</i>)</p> <p>orthoptères Decticelle Bicolore (<i>Bicolorana bicolor</i>) Criquet noir ébène (<i>Omocestus rufipes</i>)</p> <p>Reptiles Lézard agile (<i>Lacerta agilis</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Faune impactée par les collisions routières <p>Amphibiens Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>) Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>) Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) Salamandre tacheté (<i>Salamandra salamandra</i>)</p> <p>Reptiles Couleuvre helvétique (<i>Natrix helvetica</i>)</p> <p>Mammifères terrestres Fouine (<i>Martes foina</i>) Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>) Blaireau d'Europe (<i>Meles meles</i>) Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>) Martre des pins (<i>Martes martes</i>) Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>) Putois d'Europe (<i>Mustela putorius</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Faune impactée par la fragmentation du paysage

	<p>Peu d'études évaluent l'impact réel de la fragmentation du paysage sur les déplacements de la faune. Les grands mammifères sont fortement touchés par cette problématique comme des groupes de faune plus discrets dont certaines espèces de chauves-souris. Une thèse menée en 2018 a notamment montré l'effet isolant de la RN2 sur les populations de Petit rhinolophe situés de part et d'autre de la voie.</p>
Principales espèces végétales cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Polypode du calcaire (<i>Gymnocarpium robertianum</i>) : EN / NE 4 - Galéopsis à feuilles étroites (<i>Galeopsis angustifolia</i>) : NT / NE 2 - Epipactis des marais (<i>Epipactis palustris</i>) : NT / NE 2 - Epipactis brun-rouge (<i>Epipactis atrorubens</i>) : LC / NE 1 - Epine vinette (<i>Berberis vulgaris</i>) : EN / NE 3 - Digitale jaune (<i>Digitalis lutea</i>) : LC / NE 1
Secteurs concernés	Toutes les infrastructures routières et ferroviaires de la CCRV, principalement les lignes ferroviaires de Villers-Hélon à Villers-Cotterêts et celles de La-Ferté-Milon à Noroy-sur-Ourcq.
Orientations	<p>1 : Garantir la préservation des sites</p> <p>2 : Mettre en place une gestion adaptée des zones à enjeux.</p> <p>3 : Mettre en place des solutions pour limiter l'impact des infrastructures sur la faune sauvage (fragmentation des habitats et collisions routières)</p>
Actions	<p>1a : Transmettre un porter à connaissance des enjeux aux propriétaires concernés.</p> <p>1b : Mettre en place en concertation avec les propriétaires des actions de maîtrise foncière ou d'usage pour garantir la préservation des zones à enjeux.</p> <p>1c : Assurer une veille foncière et un suivi dans le temps de l'évolution des sites.</p> <p>2a : Mettre en place en partenariat avec les propriétaire et acteurs concernés une gestion adaptée (lutte contre l'embroussaillage, le boisement, mise en place d'une gestion pastorale...)</p> <p>3a : formations à destination des gestionnaires d'infrastructures</p> <p>3b : mise en place de dispositifs impliquant les acteurs locaux pour la réalisation d'opérations concrètes</p> <p>3c : propositions d'aménagement sur les secteurs prioritaires</p>
Actions déjà engagées	dispositif temporaire de ramassage d'amphibiens aux étangs de la Ramée en période de migration pré nuptiale
Objectifs 2030	<p>Éviter, réduire ou compenser la fragmentation des habitats (RN2, routes départementales, voie ferrée).</p> <p>Assurer la préservation et la bonne gestion d'au moins 50% des surfaces concernées.</p> <p>Gestion des espèces exotiques envahissantes végétales des bords d'infrastructures.</p>
Indicateurs de suivi de l'action	<p>Évolution des surfaces bénéficiant d'actions de préservation.</p> <p>Nombre de propriétaires engagés dans des démarches de préservation.</p>

Acteurs concernés	Propriétaires (communes, privé), exploitants agricoles, gestionnaire d'infrastructures linéaires, CCRV, gestionnaires d'espaces naturels, association de préservation de l'environnement...
-------------------	---

Fiche Action N°13	Plan d'actions spécifiques pour des espèces animales à forts enjeux pour le territoire
Habitats naturels cibles	<i>Lister les principaux types de milieux</i>
Principales espèces animales cibles	<p><i>Agrion de Mercure</i> <i>Épithète bimaçulée</i> <i>Gomphe à forceps</i> <i>Leucorrhine à gros thorax</i> <i>Leucorrhine à large queue</i></p> <p><i>Autour des palombes</i> <i>Fuligule milouin</i> <i>Fuligule morillon</i> <i>Gobemouche noir</i> <i>Bruant zizi</i> <i>Torcol fourmilier</i></p> <p><i>Barbastelle d'Europe</i> <i>Grand Murin</i> <i>Grand rhinolophe</i> <i>Murin de Bechstein</i> <i>Noctule commune</i> <i>Petit rhinolophe</i></p> <p><i>Campagnol amphibie</i> <i>Chat forestier</i></p> <p><i>Conocéphale des Roseaux</i> <i>Courtilière commune</i></p> <p><i>Coronelle lisse</i> <i>Lézard des souches</i></p> <p><i>Grand Nacré</i> <i>Hespérie du Chiendent</i> <i>Milan noir</i> <i>Moineau friquet</i></p> <p><i>Rainette verte</i></p>
Secteurs concernés	Les espèces à plus forts enjeux sont réparties dans de nombreux sites du territoire sans qu'il soit possible dans cette fiche de décrire des secteurs plus particulièrement concernés.
Orientations	<p>1 : Garantir la préservation des sites et biotopes hébergeant les espèces à plus fort enjeu.</p> <p>2 : Rédiger des plans d'action spécifiques pour certaines espèces</p> <p>3 : Mettre en place des actions de conservation des espèces.</p>

Actions	<p>1b : Transmettre un porter à connaissance des enjeux aux propriétaires et/ou gestionnaire des sites concernés.</p> <p>1b : Mettre en place en concertation avec les propriétaires des actions de maîtrise foncière ou d'usage pour garantir la préservation des populations d'espèces à enjeux.</p> <p>1c : Assurer une veille foncière et un suivi dans le temps de l'évolution des sites.</p> <p>2 : Rédiger des fiches actions spécifiques à certaines espèces qui précisent la localisation des habitats et les actions de préservation et de conservation à mettre en œuvre.</p> <p>3a : Mettre en place en partenariat avec les propriétaire et acteurs concernés une gestion adaptée des habitats des espèces.</p> <p>3b: Développer au besoin des actions de conservation ex-situ</p>
Actions déjà engagées	Plusieurs actions sont déjà engagées au profit de plusieurs espèces notamment au travers des sites gérés ou préservés par le CEN ou l'ONF.
Objectifs 2030	Assurer la conservation de toutes les stations des espèces cibles sur le territoire et améliorer l'état de conservation d'au moins 20 % des populations. Rédiger des fiches actions pour au moins 10 espèces.
Indicateurs de suivi de l'action	Évolution de la répartition des espèces cibles sur le territoire entre 2030 et 2022/2023. Nombre de fiches espèces rédigées.
Acteurs concernés	Mise en œuvre : CEN, ONF, Picardie Nature, syndicats de rivières... Acteurs concernés : Collectivités locales, propriétaires privés, usagers...

Fiche Action N°14	Plan d'actions spécifiques pour des espèces végétales à forts enjeux pour le territoire
Habitats naturels cibles	Les espèces végétales visées se développent dans une large gamme d'habitats (pelouses sèches calcicoles, pelouses sableuses et acides, forêt de ravins, forêts acidiclinales et humides, zones humides...)
Principales espèces végétales (plantes vasculaires et bryophytes) cibles	<p>Plantes vasculaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aconit du Portugal (<i>Aconitum napellus</i> subsp. <i>lusitanicum</i>) : PR / VU / NE 4 - Actée en épi (<i>Actaea spicata</i>) : EN / NE 4 - Cardamine pennée (<i>Cardamine heptaphylla</i>) : PR / VU / NE 4 - Prêle des bois (<i>Equisetum sylvaticum</i>) : PR / VU / NE 3 - Polypode du Chêne (<i>Gymnocarpium dryopteris</i>) : PR / EN / NE 4 - Orge des bois (<i>Hordelymus europaeus</i>) : VU / NE 3 - Millepertuis androsème (<i>Hypericum androsaemum</i>) : EN / NE 3 - Mouron nain (<i>Lysimachia minima</i>) : NT / NE 3 - Osmonde royale (<i>Osmunda regalis</i>) : PR / VU / NE 3 - Laîche des bruyères (<i>Carex ericetorum</i>) : VU / NE 4 - Laîche de Haller (<i>Carex halleriana</i> subsp. <i>halleriana</i>) : PR / CR / NE 4 - Fumana couché (<i>Fumana procumbens</i>) : PR / EN / NE 4 - Silène à oreillettes (<i>Silene otites</i>) : VU / NE 4 - Pédiculaire des bois (<i>Pedicularis sylvatica</i>) : NT / NE 3 - Polypode du calcaire (<i>Gymnocarpium robertianum</i>) : EN / NE 4 <p>Bryophytes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anthocère papilleuse (<i>Anthoceros punctatus</i>) : CR / NE5 - Dicrane vert (<i>Dicranum viride</i>) : PN / NT / NE 5 - Cordelette molle (<i>Heterocladium flaccidum</i>) : VU / NE 4 - Anomodon atténué (<i>Pseudanomodon attenuatus</i>) : VU / NE 4 - Sématophylle bas (<i>Sematophyllum demissum</i>) : DD / NE 4
Secteurs concernés	Les espèces à plus forts enjeux sont répartis dans de nombreux sites du territoire sans qu'il soit possible dans cette fiche de décrire des secteurs plus particulièrement concernés.
Orientations	<p>1 : Garantir la préservation des sites, biotopes et stations hébergeant les espèces à plus fort enjeux.</p> <p>2 : Rédiger des plans d'action spécifiques pour certaines espèces (ex-situ et in-situ)</p> <p>3 : Mettre en place des actions de conservation des espèces.</p> <p>4 : Rédiger des fiches de reconnaissances et de localisation des espèces à fort enjeux pour la forêt de Retz à destination des gestionnaires comme l'ONF</p>
Actions	1b : Transmettre un porter à connaissance des enjeux aux propriétaires et/ou gestionnaire des sites concernés.

	<p>1b : Mettre en place en concertation avec les propriétaires des actions de maîtrise foncière ou d'usage pour garantir la préservation des populations d'espèces à enjeux.</p> <p>1c : Assurer une veille foncière et un suivi dans le temps de l'évolution des sites.</p> <p>2a : Mettre en place en partenariat avec les propriétaire et acteurs concernés une gestion adaptée des habitats des espèces.</p> <p>2b: Développer au besoin pour la flore des actions de conservation ex-situ ou des actions de renforcement des populations</p> <p>3 : Rédiger des fiches actions spécifiques à certaines espèces qui précisent la localisation des habitats et les actions de préservation et de conservation à mettre en œuvre.</p>
Actions déjà engagées	<p>Plusieurs actions sont déjà engagées au profit de plusieurs espèces notamment au travers des sites gérés ou préservés par le CEN ou l'ONF.</p> <p>Par exemple une collaboration CBN / ONF existe pour la conservation du Polypode du Chêne en Forêt de Retz.</p>
Objectifs 2030	<p>Assurer la conservation de toutes les stations des espèces cibles sur le territoire et améliorer l'état de conservation d'au moins 20 % des populations.</p> <p>Rédiger des fiches actions pour au moins 10 espèces.</p>
Indicateurs de suivi de l'action	<p>Evolution de la répartition des espèces cibles sur le territoire entre 2030 et 2022/2023.</p> <p>Avoir récolté une banque de graine de chaque espèces de plante vasculaire à enjeux d'ici 2023.</p> <p>Nombre de fiches espèces rédigées.</p>
Acteurs concernés	<p>Pilotage de l'action : CBN de Bailleul</p> <p>Mise en œuvre : CBN de Bailleul, ONF, CEN, ONF, syndicats de rivières...</p> <p>Acteurs concernés : Collectivités locales, propriétaires privés, usagers...</p>

Fiche Action N°15	Poursuite de l'amélioration des connaissances de la biodiversité de la CCRV
Habitats naturels cibles	<i>Habitats à plus forts enjeux de la CCRV</i>
Principales espèces animales cibles	<i>Espèces à plus forts enjeux de la CCRV</i>
Principales espèces végétales cibles	<i>Espèces à plus forts enjeux de la CCRV</i>
Secteurs concernés	Tout le territoire de la CCRV et prioritairement les secteurs qui présentent encore des déficits de connaissance suite à l'ABC.
Orientations	1 - Poursuivre l'amélioration des connaissances de la biodiversité de la CCRV 2 - Mettre en place un observatoire de l'évolution de la biodiversité de la CCRV
Actions	1a : Définir au regard des résultats de l'ABC les secteurs du territoire et les espèces ou groupes d'espèces pour lesquels une poursuite de l'amélioration des connaissances serait prioritaire; 1b : Planifier dans le temps cette démarche d'amélioration des connaissances. 1c : Capitaliser les données produites sur le territoire dans le cadre d'études (études d'impact, plans de gestion écologique de sites, études cours d'eau...) et d'inventaires (inventaires FDPPMA02, CEN, Picardie Nature, CBN de Bailleul, ONF, associations locales.....) 2a : Définir des indicateurs qui pourraient permettre d'avoir une vision de l'évolution tendanciel de la biodiversité sur le territoire; 2b : Définir une méthodologie partagée entre les acteurs (fréquence, modalités de formalisation...) de recueil des indicateurs; 2c : Définir les modalités de valorisation et de pilotage de l'observatoire.
Actions déjà engagées	Amélioration des connaissances dans le cadre de l'ABC. Outils de capitalisation des connaissances existants (DIGITALE2, ClicNat, Base de données CEN...)
Objectifs 2030	Recueil d'au moins 5000 données faune/flore supplémentaires à l'échelle de la CCRV Mise en place d'un observatoire de la biodiversité
Indicateurs de suivi de l'action	Nombre de données faune-Flore capitalisées sur la période 2024-2030. Opérationnalité d'un observatoire de la biodiversité du territoire.
Acteurs concernés	CBN de Bailleul, Picardie Nature, CEN, ONF, FDPPMA02, FDC02, CCRV, associations locales, Syndicats de rivières, bénévoles.....